

Rapport annuel

Sur les prix et la qualité du service public

D'élimination des déchets

2024



QRGA

Quercy Rouergue et
Gorges de l'Aveyron

Service ordures ménagères



I. Présentation du service et du territoire desservi :	4
I.1 Les 17 communes de la CCQRGA	5
I.2 Populations desservies	6
I.3 Répartition des compétences de gestion des déchets	6
I.4 Principales évolutions du service	7
I.5 Missions exercées.....	7
I.5.1 Missions principales	7
I.5.2 Missions secondaires	8
II. Organisation du service public	8
II.1 La collecte.....	8
II.1.1 La collecte des ordures ménagères et des déchets recyclables.....	8
II.1.2 La collecte du verre en apport volontaire.....	12
II.1.3 Les déchèteries	13
II.2 Le traitement des ordures ménagères et des déchets recyclables	17
II.2.1 Les ordures ménagères	18
II.2.2. Les déchets recyclables	18
II.2.3. Le traitement du verre	20
III. Indicateurs techniques	20
III.1. Ordures Ménagères (OM) :	20
III.2 La Collecte sélective (CS)	20
III.3 Le verre :	21
III.4 Les piles :	22
III.5 Les textiles :	22
III.6 Les biodéchets (compostage) :	22
IV. Animations de prévention aux déchets	25
V. Bilan financier 2024.....	26
VI. Comparaison de nos coûts et performances :.....	27

LES CHIFFRES CLÉS DE LA CCQPGA EN 2024

- **Nombre d'habitants :** 7 775 habitants (population totale INSEE en vigueur au 1er janvier 2024)

- **Ordures ménagères :** **1809,26 T** en 2024 (baisse 3,97 % par rapport à 2023).

Soit 232,7 kg par habitant.

Moyenne nationale par habitant : 248 Kg (source : SINOE, Enquête nationale ADEME 2019)

- **Déchets recyclables :** **716,48 T** en 2024 (augmentation de 1,43 %)

Soit 92,33 Kg par habitant en 2023.

Moyenne nationale par habitant : 50 Kg (source : SINOE, Enquête nationale ADEME)

Refus : 246,75 T, soit 34,44 % du contenu des bacs jaunes

- **Verre :** **463,72 T** en 2024 (augmentation de 0,84 %).

Soit 59,64 kg par habitant en 2024.

Moyenne nationale par habitant : 32 Kg (source : SINOE, Enquête nationale ADEME).

- **Biodéchets** (DCT : Déchets de Cuisine et de Table) :

2 T valorisées en 2024 sur le site « pilote » de compostage collectif de Saint Antonin N.V.

- **Fréquentation des déchèteries** de Lexos et Parisot :

11 160 visiteurs, soit une augmentation de 18 % par rapport à 2023 (9 439 visiteurs).

Le présent rapport annuel sur la qualité des prix et du service public d'élimination des déchets concerne l'année 2024, il est présenté par Messieurs Gilles BONSANG Président et Daniel BESSEDE Vice-Président en charge du service de collecte des déchets.

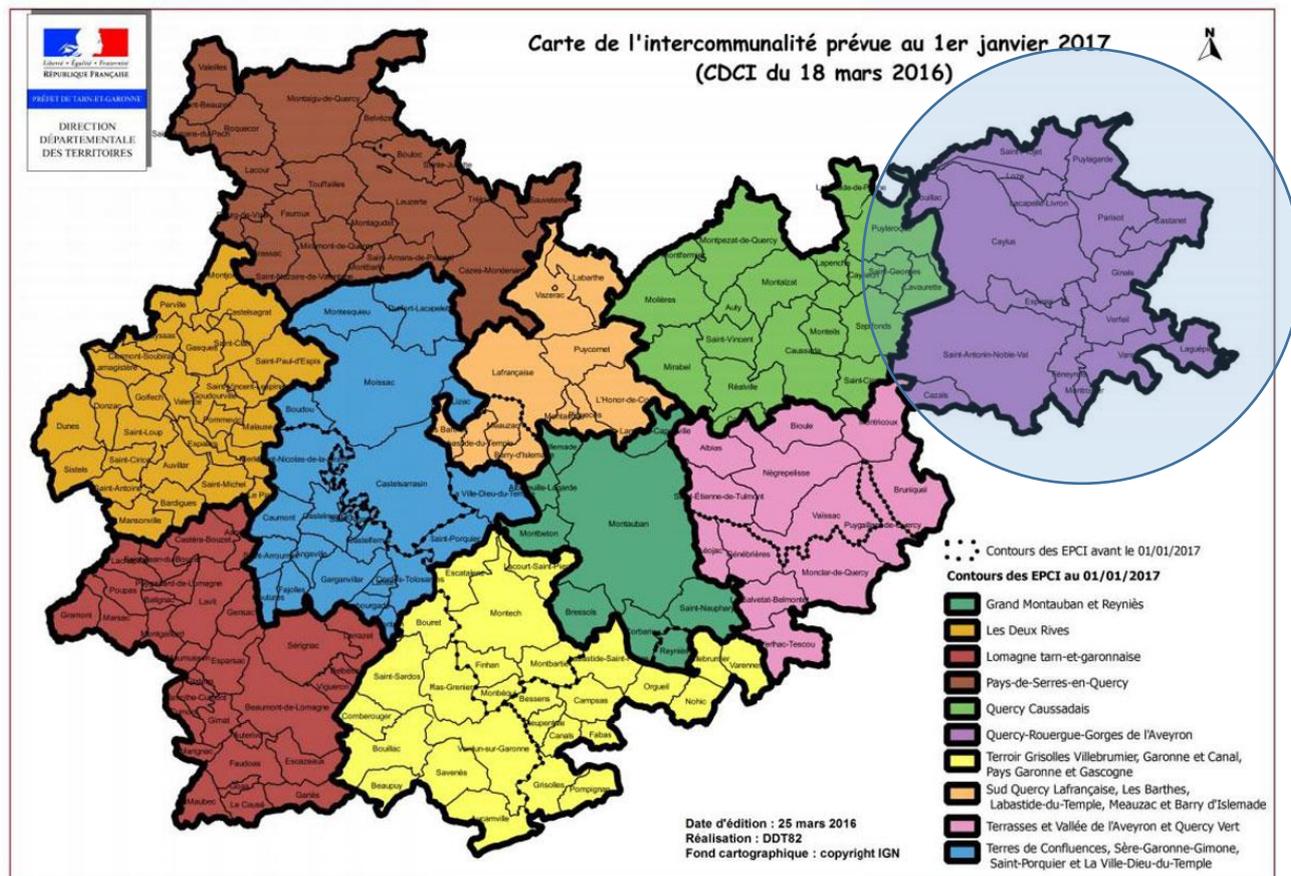
Il a pour objectif de présenter les conditions techniques, organisationnelles et économiques dans lesquelles la CCQRGA (Communauté de Communes Quercy Rouergue et Gorges de l'Aveyron) exécute sa mission de service public d'élimination des déchets.

Il sera transmis aux élus représentants des communes du territoire au sein du conseil communautaire de la CCQRGA, à la préfecture et tenu à la disposition du public aux sièges technique et administratif de la CCQRGA et dans les communes adhérentes.

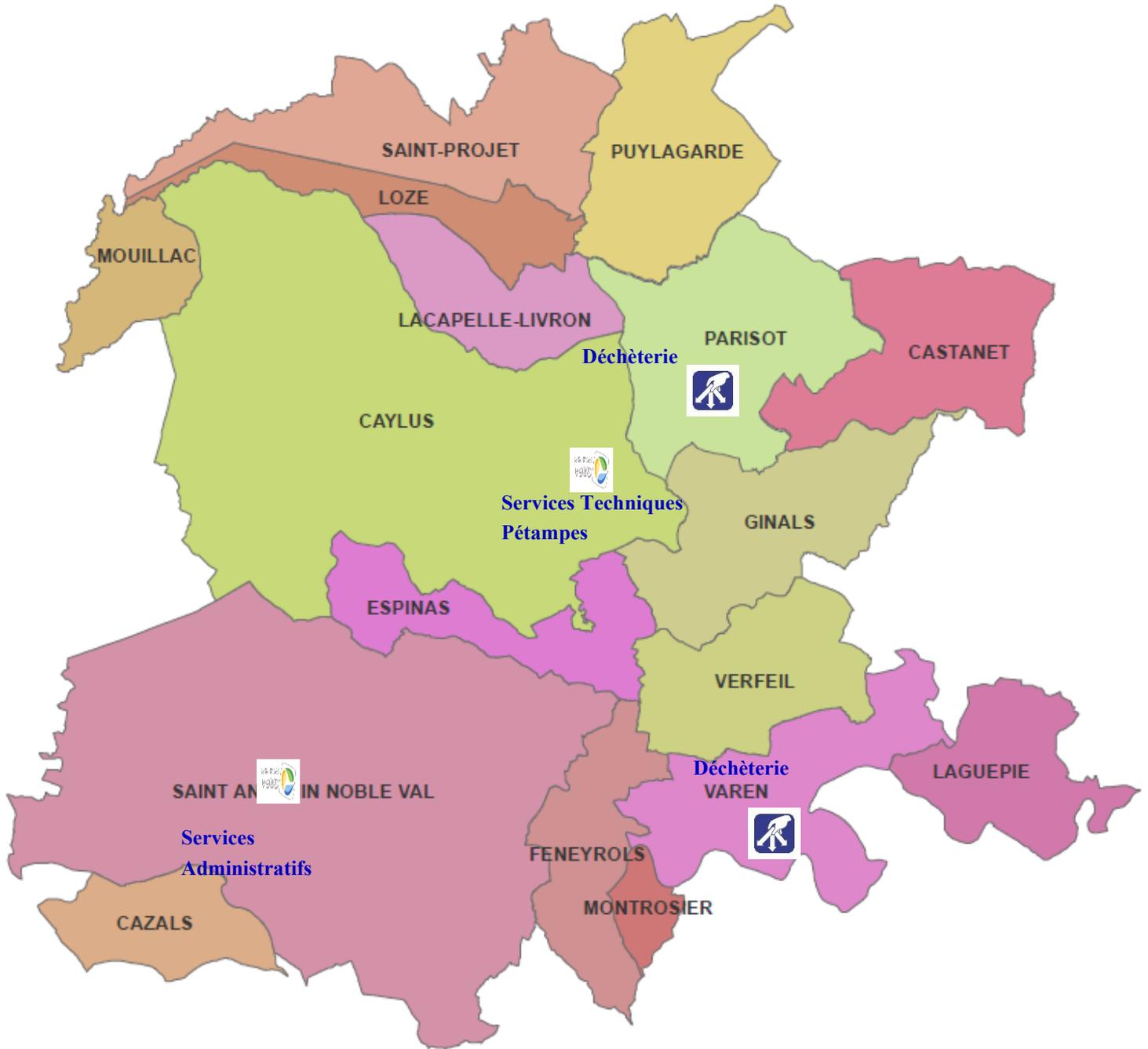
Ce rapport est établi en vertu de la loi n°95-101 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement, dite loi Barnier et du décret d'application n°2000-404 du 11 mai 2000.

I. Présentation du service et du territoire desservi :

La CCQRGA est composée de dix-sept communes, seize en Tarn-et-Garonne et une dans le Tarn (MONTROSIER). Elle est située à la pointe nord-est du Département de Tarn-et-Garonne. Elle représente une surface de 462,79 km² soit une densité de population d'environ 17 habitants/km². Située en zone rurale et touristique, elle connaît une forte augmentation de population en saison estivale (plus 35 % environ pour les mois de juin, juillet, août et septembre).



1.1 Les 17 communes de la CCQORGA



I.2 Populations desservies

(Population totale INSEE en vigueur au 1er janvier 2024)

En 2024 il n'y a eu ni adhésion ni retrait de commune sur la collectivité qui garde un territoire stable.

Commune	Population totale	Commune	Population totale
CASTANET	277	MONTROSIER	35
CAYLUS	1470	MOUILLAC	90
CAZALS	238	PARISOT	554
ESPINAS	198	PUYLAGARDE	333
FENEYROLS	151	SAINT ANTONIN N.V.	1918
GINALS	195	SAINT PROJET	281
LACAPELLE LIVRON	194	VAREN	652
LAGUEPIE	637	VERFEIL SUR SEYE	429
LOZE	123	TOTAL	7775

I.3 Répartition des compétences de gestion des déchets

Compétences	Ordures Ménagères résiduelles	Emballages à recycler	Verre	Encombrants en déchèterie	Déchets dangereux en déchèterie
Collecte	CCQRGA	CCQRGA	CCQRGA (prestation de services)	CCQRGA/ Syndicat Départemental 82	CCQRGA/ Syndicat Départemental 82
Transport	Syndicat Départemental 82	Syndicat Départemental 82	CCQRGA (prestation de services)	Syndicat Départemental 82	Syndicat Départemental 82
Traitement	Syndicat Départemental 82	Syndicat Départemental 82	CCQRGA (prestation de services)	Syndicat Départemental 82	Syndicat Départemental 82

I.4 Principales évolutions du service

- 1988** : Création du Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères (SICTOM), 5 agents, achat des premiers camions, mise en route du four d'incinération.
- 1997** : Constitution de la Communauté de Communes (14 communes).
- 2002** : Rattachement de la commune d'ESPINAS.
Création du Syndicat Départemental des Déchets de Tarn et Garonne (SDD, Compétences transport et traitement).
- 2003** : Lancement de la collecte sélective des emballages, des journaux et magazines.
- 2006** : Mise en route du quai de transfert (SDD).
Démantèlement du four d'incinération.
- 2007** : Réception des bureaux de Pétampes.
Ouverture des déchetteries de LEXOS-VAREN et de PARISOT.
- 2008** : Transfert de la compétence déchetterie au SDD.
- 2009** : Rattachement de la commune de GINALS.
- 2010** : Rattachement de la commune de MONTROSIER (Tarn).
Arrêt de la collecte des déchets sur le camp militaire.
- 2016** : Extension des consignes de tri à l'ensemble des emballages, à la suite de l'appel à projet CITEO (Écoemballages).
- 2023** : Reprise du service d'enlèvement des encombrants à domicile.
- 2024** : Appel à projets CITEO pour un passage progressif de la collecte en bacs de regroupement (1100 Litres) à une collecte en colonnes aériennes de 5m3.

I.5 Missions exercées

I.5.1 Missions principales

- Collecte des ordures ménagères et des déchets recyclables sur les 17 communes.
- Fonctionnement et entretien des déchetteries de PARISOT et de VAREN-LEXOS.
- Aménagement et mise en sécurité d'emplacements de conteneurs situés hors bourgs.
- Mise en place et suivi des conventions de collecte des déchets pour les commerçants, artisans et terrains de camping au titre de la Redevance Spéciale Ordures Ménagères.
 - Communication, information et animation pour la population (particuliers, scolaires, associations...) sur les consignes de tri et sur la gestion des déchets en général.
- Enlèvement des encombrants à domicile.

1.5.2 Missions secondaires

- Entretien du matériel, des locaux, du site et du parc de véhicules.
- Nettoyage et entretien du parc de conteneurs.
- Surveillance du remplissage des récup 'verre.
- Ramassage des piles (une fois par mois).
- Vente de composteurs individuels.
- Suivi administratif du service (CITEO, SDD, DRIMM, repreneurs des matériaux à recycler...).
- Suivi des tonnages collectés et de la qualité du tri (caractérisations au centre de tri, suivi de tournées).
- Rédaction d'articles, de journaux spécialisés, de plaquettes, de panneaux et d'autocollants informatifs.
- Gestion et facturation des reprises de matériaux à recycler avec les usines de recyclage.
- Étude de faisabilité de nouveaux services.
- Soutien aux autres services (mécanique, réparations diverses...)

II. Organisation du service public

II.1 La collecte

La CCQRGA assure la collecte des déchets ménagers et assimilés de façon séparative selon les flux suivants :

- OM (Ordures Ménagères, bacs gris) collectées en bacs de regroupement.
- EMR + papiers (Emballages Ménagères Recyclables et papiers, également appelés CS pour Collecte Sélective) collectés en mélange en bacs de regroupement.
- Verre (emballage en verre uniquement) collecté en apport volontaire.
- Déchets collectés en déchetterie (voir détails au chapitre 1.3 - Les déchetteries)

II.1.1 La collecte des ordures ménagères et des déchets recyclables

L'ensemble des habitants est concerné par au moins une collecte hebdomadaire des ordures ménagères et au moins une collecte toutes les deux semaines des emballages à recycler (deux d'ordures ménagères pour les centres-bourgs de CAYLUS, SAINT ANTONIN, LAGUEPIE et PARISOT). En période estivale, les fréquences de ramassage augmentent.

Cependant, de nouveaux enjeux nécessitent de mettre en place des adaptations sur les modes de collecte historiques qui montrent leurs limites en termes d'efficacité, de tri et de soutenabilité financière.

Organisation des collectes

Depuis sa création, le Service Ordures Ménagères (SOM) effectue la collecte des ordures ménagères et des déchets recyclables en bacs de regroupement (de 1100 litres).

Le choix du nombre de conteneurs et de leur emplacement sur les communes se fait en concertation entre les communes et le SOM. Le nombre d'habitants et la dispersion géographique de l'habitat expliquent les nécessaires variations des volumes alloués par communes.

L'ancien mode de collecte par bacs roulants de 1100 L atteint ses limites en termes d'efficacité, de tri et de soutenabilité financière. Les erreurs de tri entraînent un taux important de refus au centre de tri de la DRIMM 82 à Montech, ce qui augmente les volumes d'enfouissement et pénalise le territoire tant sur le plan environnemental que budgétaire. Ces surcoûts sont difficilement soutenables à moyen terme pour la collectivité.

Pour répondre aux enjeux écologiques et financiers auxquels notre collectivité est confrontée, nous amorçons de grands changements.

Passage progressif de la collecte en bacs vers des colonnes aériennes de grande contenance.

Les objectifs de ce changement de méthode de collecte sont multiples. Nous souhaitons avant tout optimiser et moderniser notre service, mais aussi, mieux gérer les dépôts et ainsi réduire les erreurs de tri (triste record cette année avec 34,44 % de refus) .

Ainsi, nous remplacerons progressivement nos bacs de regroupement de 1100 litres par des colonnes aériennes de 5 m3 qui seront collectées par un camion grue.

Nous espérons ainsi une amélioration de la qualité du tri à la source en responsabilisant les usagers lors du dépôt grâce à des opercules spécialement calibrés pour les déchets triés. Nous attendons également une meilleure gestion des coûts qui ne cessent de croître ces dernières années.

Moyens de collecte :

Le personnel :

L'équipe est composée de 10 agents à temps plein et 3 agents à mi-temps. Elle est placée sous la responsabilité de Daniel JAMMES, responsable du service et du site de Pétampes ainsi que sous celle du Directeur Général des Services Mathieu SIMON. Les élus référent sont le Vice-président Daniel BESSEDE chargé des Services Techniques, du Service de collecte des déchets et de l'agriculture et le Président Gilles BONSANG.

- Responsable du Service OM et du site de Pétampes et des déchetteries : Daniel JAMMES
- Gestion administrative : Aurore GINGUE
- Prévention des déchets : Delphine BRIERE (0,55 ETP)
- Responsable du garage et du matériel du SDD : Daniel JAMMES et Mathieu CLEON
- Mécanicien : Christophe FEUTRIER

~~Agent de collecte titulaires du permis poids-lourds~~ : Claude MARTY, Yves SERENE, Serge FRAUCIEL

- Releveurs non titulaires du PL : Jérôme ANDRIEU, Christiane MERCIE,
- Gardien des déchèteries : Guillaume ESPIGAT, Mickaël CUTIER

Afin d'assumer le surplus de travail, dû à l'augmentation estivale du nombre de tournées, ainsi qu'aux congés estivaux et de fin d'année, nous avons eu recours à l'embauche ponctuelle de 6 saisonniers.

Les locaux :

Ils se situent à Pétampes, sur la commune de CAYLUS, sur le site de l'ancien four d'incinération. Les locaux actuels sont en service depuis le mois de mars 2007.

Ils sont composés :

- d'un garage avec 6 travées pour le parking des véhicules de service,
- d'un atelier pour les réparations diverses,
- une armoire de stockage des produits dangereux (produits de nettoyage et d'entretien du matériel roulant et du parc de conteneurs),
- d'une aire de lavage des camions,
- d'un quai de transfert des déchets composé de 5 bennes (3 bennes pour les ordures ménagères et 2 bennes pour les déchets recyclables),
- des bureaux des Services Techniques (SPANC, Service Ordures Ménagères, Service Chemins et Service Rivière, Service Voirie et Service hygiène et sécurité),
- de deux vestiaires (hommes, femmes), de douches pour les agents et d'une salle de repas/réunions.

Les véhicules et leurs utilisations :

- **1 VL Poly-bennes** de marque RENAULT type Maxity : pour la mise en place des emplacements de conteneurs, le lavage, l'entretien et le remplacement des conteneurs, les déplacements divers de matériels.

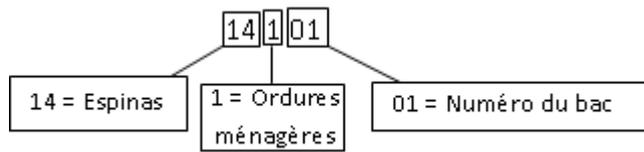
- **4 BOM de 19 tonnes (12 m³)**, 2 cabines basses de marque MERCEDES (année 2013), 1 VOLVO (année 2009) et 1 SCANIA (2022) **pour la collecte des déchets.**

- **1 chargeur télescopique** de marque MERLO pour le nettoyage du quai de transfert et le tassement des bennes, mis à disposition par le Syndicat Départemental des Déchets.

- **3 utilitaires Peugeot Partner, Citroën Berlingo et Citroën Nemo** pour les différentes missions du SOM (communication, réunions, entretiens des conteneurs et des emplacements, déplacements divers de personnel).

Exemple de numérotation de conteneur :

bac N° 14 101

II.1.2 La collecte du verre en apport volontaire

La CCQRGA gère un parc de 97 récup' verre répartis sur l'ensemble de son territoire. La collecte du verre est effectuée en prestation de service par la société MINERIS, 2 rue du Saut du Sabo 81 160 SAINT JUERY.

Les fréquences de ramassage du verre sont définies par la société MINERIS (suivi du remplissage par un logiciel de gestion) afin d'éviter les débordements.

La CCQRGA peut, en cas de besoins ponctuels (débordements, fêtes), interférer dans le planning établi.

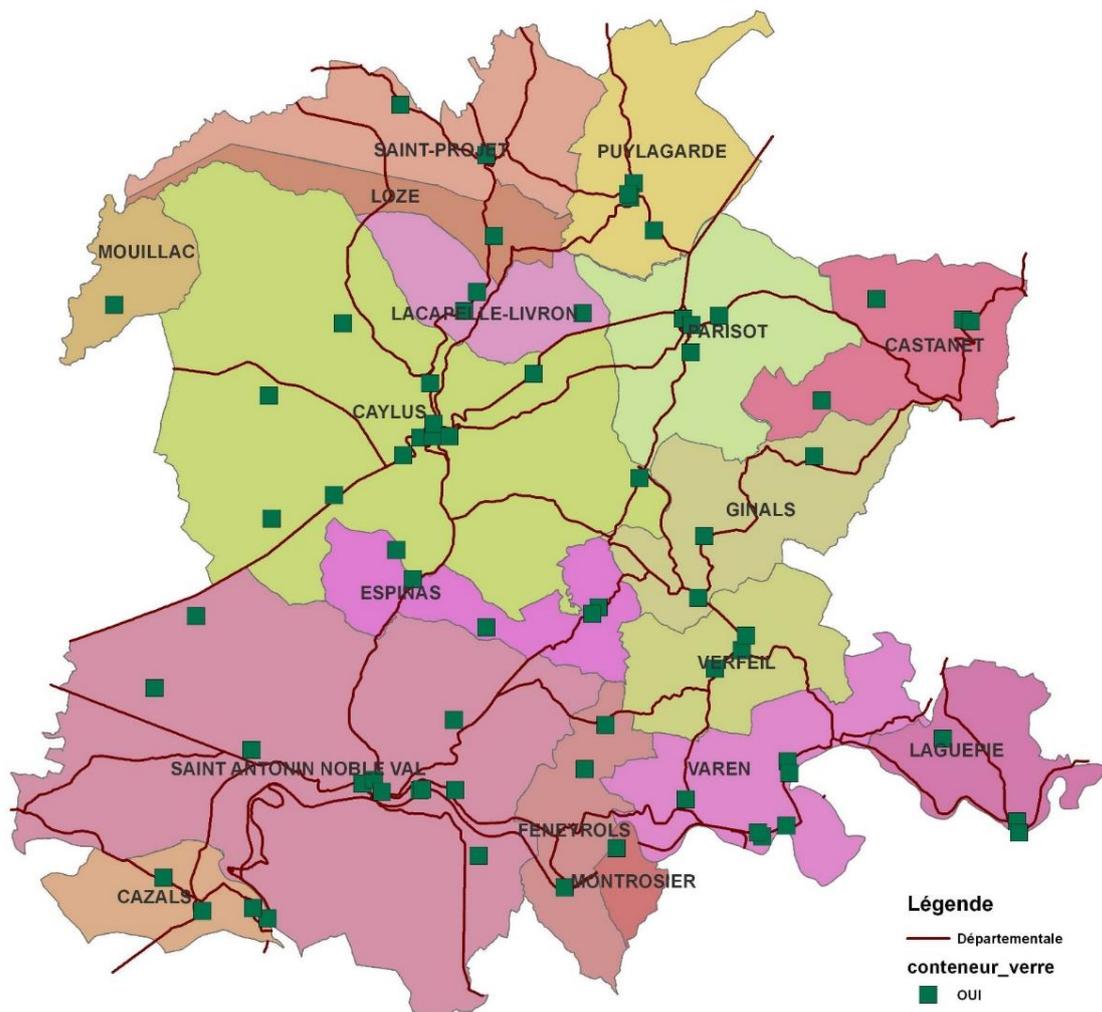
Les agents du SOM se chargent des réparations ou des changements éventuels de récup' verre.

La Verrerie Ouvrière d'Albi (VOA, 81) assure le traitement du verre par fonte et recyclage.

Répartition du nombre de colonnes à verre sur le territoire :

COMMUNES	Nbr récup' verre	COMMUNES	Nbr récup' verre	COMMUNES	Nbr récup' verre
Castanet	5	Laguépie	6	St Projet	4
Caylus	18	Loze	1	Varen	7
Cazals	4	Montrosier	1	Verfeil sur Seye	3
Espinas	4	Mouillac	1		
Feneyrols	3	Parisot	8		
Ginals	3	Puylagarde	4		
Lacapelle-Livron	3	St Antonin	22	TOTAL	97

Situation des récup' verre sur le territoire



II.1.3 Les déchèteries

La CCQRGA met deux déchèteries à la disposition de ses administrés, une sur la commune de VAREN lieu-dit LEXOS et une sur la commune de PARISOT.

Depuis janvier 2008, la « compétence déchèterie » est transférée au SYNDICAT DEPARTEMENTAL DES DECHETS (SDD) DE TARN ET GARONNE.

Chacune des deux déchetteries comprend un équipement quasi-similaire et reçoit les mêmes types de déchets :

- déchets verts (végétaux destinés au compostage, benne de 30 m³)
- cartons (benne de 30 m³)
- encombrants non-ferreux (plaques de plâtre, plastiques, laine de verre, céramique...) (benne de 30 m³).
- encombrants ferreux (benne de 30 m³)
- gravats (pierre, tuile, béton non armé, sable, terre... (benne de 8 m³)
- une benne pour la récupération des meubles.

~~une benne de 30 m³ ; pneus~~

- une benne plastique dur (Lexos)
- une benne placo (Lexos)
- huiles végétales (2 fûts de 200 l) et les huiles de vidange (1 conteneur de 1000 l).
- un conteneur verre
- un conteneur dans chaque déchèterie pour le réemploi.
- Une armoire spécifique qui contient les déchets ménagers spéciaux (DMS) et déchets toxiques en quantité dispersée (DTQD) : ce sont les déchets de soins à risques infectieux (DASRI), acides, bases, solvants, pâteux, phytosanitaires, combustibles, filtres à huile, néons, piles et accumulateurs, bombes aérosol et produits non identifiés.
- Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE) : 2 à 3 caissettes grillagées (CG) pour les écrans, 2 à 3 CG pour les petits électroménagers, stockage au sol des gros électroménagers.
- Des points de récupération pour les piles, les batteries, les cartouches d'encre, les ampoules ; les dosettes type Nespresso, les meubles et objets pour La Récup'rie de Lexos et une borne « LE RELAIS » pour les vêtements et textiles.

Horaires d'ouverture des déchèteries :

Lexos-Varen : Mardi, Mercredi, vendredi et samedi : 9h -12h /13h – 16h30.

Parisot : Mardi, Mercredi, Jeudi et samedi : 9h -12h /13h – 16h30.

Fréquentation des particuliers : 11 160 visiteurs en 2024 (9 439 en 2023) soit une augmentation de 18 %.

Déchèterie de Parisot : 5 068 passages

Déchèterie de Lexos : 6 092 passages

Tonnages collectés en déchèterie

Tous déchets confondus **1 939,06 tonnes** ont été déposées dans les déchèteries par les particuliers et les professionnels, soit une augmentation de 18,87 % par rapport à l'année dernière (1 631,12 tonnes). Cette augmentation est proportionnelle à l'augmentation de fréquentation constatée cette année. Ce tonnage représente 249,40 kg/habitant tous déchets déposés en déchèterie confondus.

- Les apports peuvent être déclinés en trois catégories :

1. Les gravats : 573,25 tonnes évacuées

2. Les tonnages valorisés ou recyclés : 1070,294 tonnes de déchets ont été orientées vers des filières de valorisation ou de recyclage, soit 78,36 % des apports (hors gravats), décomposé comme suit :

- 238,29 tonnes de déchets verts transformés en compost pour amendement agricole
- 421,84 tonnes d'éléments d'ameublement
- 104,47 tonnes de ferrailles
- 114,40 tonnes de produits électriques et électroniques
- 56,68 tonnes de cartons
- 6,124 tonnes de textiles et chaussures réemployées ou transformées en produits d'essuyage
- 4,90 tonnes d'huile moteur régénérée en huile minérale.
- 6,21 tonnes d'huile végétale
- 48,88 tonnes de palettes
- 36,14 tonnes de plaques de plâtre
- 17,48 tonnes plastiques durs
- 14,18 tonnes de pneus
- 564 kilos de piles
- 5 kilos de DASRI aiguilles de particuliers en auto-traitement médical
- 131 kilos de cartouches d'encre

3. Les tonnages non valorisés : 295,51 tonnes de déchets non valorisables ont été traitées (309,54 tonnes en 2024) soit :

- 265,24 tonnes d'encombrants mis en site de stockage des déchets non dangereux (- 4,85 % par rapport à 2024).
- 30,27 tonnes de déchets diffus spécifiques (déchets dangereux), tonnage similaire à l'année dernière, regroupés et détruits en incinération industrielle (avec une part de valorisation des ferrailles ou sous forme de combustible).

Les Eco-organismes (conventions)

DASTRI. Cet éco-organisme a en charge la gestion des D.A.S.R.I.P.A.T. (Déchets d'Activités de Soins à Risque Infectieux des Patients en Auto-Traitement). La collecte et le traitement (incinération) des DASRI des particuliers (uniquement) collectés en déchèterie sont pris en charge par DASTRI.

~~ECO-DDS. Cet éco-organisme a en charge~~ la gestion des D.D.S. (Déchets Diffus Spécifiques). Les déchets déposés dans les déchèteries peuvent être collectés par ECO-DDS sous réserve de leurs natures, leurs volumes ou leurs poids. Les déchets diffus des professionnels sont exclus. Dorénavant, deux flux et deux contrats sont dédiés aux D.D.S.

ECO-MOBILIER. Cet éco-organisme a été créé pour le tri et le recyclage des Déchets d'Eléments d'Ameublement (D.E.A.). La déchèterie de Varen-Lexos est dotée d'une benne D.E.A. depuis septembre 2015 et celle de Parisot depuis septembre 2018. En 2021, ces déchèteries ont été dotées de sacs spécifiques pour stocker couettes et oreillers qui rentrent également dans cette filière.

ECOSYSTEM. Cet éco-organisme organise la collecte, le réemploi, la réparation, la dépollution et le recyclage des équipements électriques et électroniques (DEEE), des lampes à économie d'énergie et des petits extincteurs, détenus par les professionnels comme les particuliers.

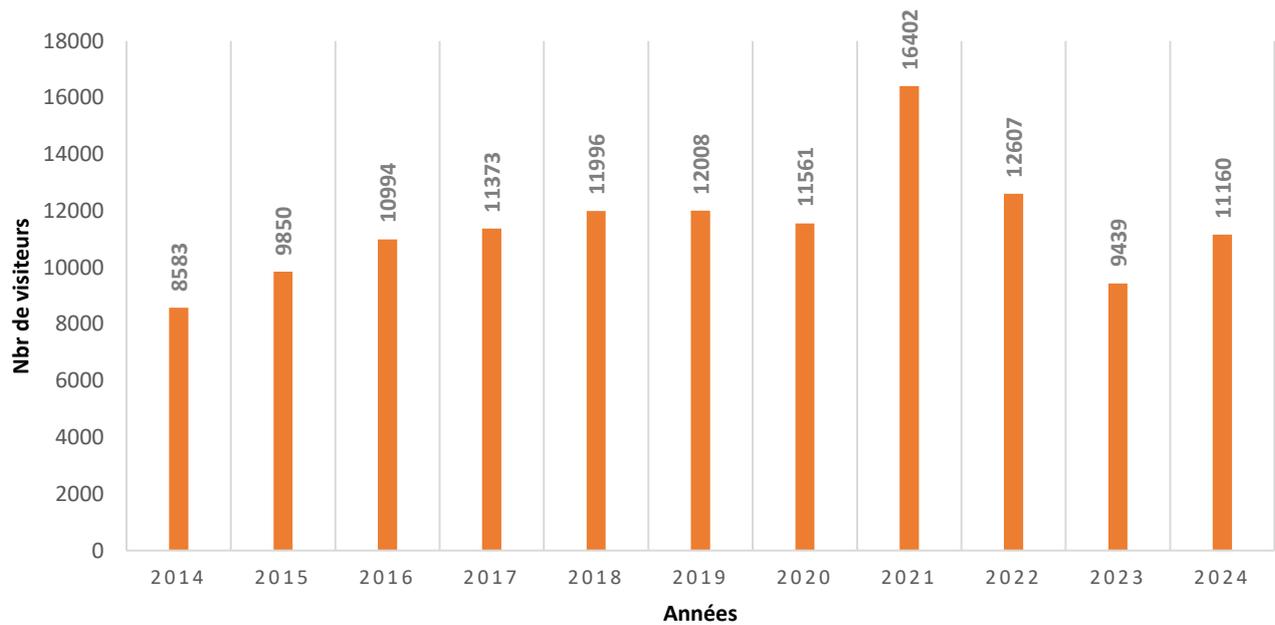
ECOLOGIC. Cet éco-organisme est une entreprise à but non lucratif investie par l'Etat d'une mission d'utilité publique consistant à gérer la fin de vie des équipements électriques et électroniques (DEEE). Pour ce faire, elle se charge de collecter, dépolluer et valoriser les DEEE sur l'ensemble du territoire français, en s'assurant que chaque étape soit menée en toute conformité.

ALIAPUR est une société créée en 2003 dont les membres fondateurs sont, à parts égales, Bridgestone, Continental, Goodyear, Michelin et Pirelli. Elle fonctionne comme un éco-organisme en exécutant une mission d'intérêt général définie par décret et inscrite dans le Code de l'Environnement.

COREPILE. Cet éco-organisme sous Agrément d'Etat assure la collecte et le recyclage des piles et accumulateurs portables pour le compte de ses adhérents qui les distribuent sur le marché en France (producteurs, distributeurs, incorporateurs et importateurs).

ECO-TLC. Cet éco-organisme a été créé pour favoriser la récupération et valorisation des Textiles, du Linge de maison et des Chaussures (TLC) usagés, pour répondre aux enjeux environnementaux de la prévention des déchets et de la préservation des ressources naturelles dans le respect des piliers du développement durable.

Evolution de la fréquentation des déchèteries en nombre de visiteurs



II.2 Le traitement des ordures ménagères et des déchets recyclables

Une fois collectés par nos services, les ordures ménagères et les déchets recyclables transitent par le quai de transfert des déchets ménagers du Syndicat Départemental des Déchets (SDD). Le quai est fonctionnel depuis le 15 mars 2006 sur le site des Services Techniques de Pétampes (CAYLUS).

Les camions de collecte vident directement les déchets par gravité dans des bennes appartenant au SDD. Les bennes sont ensuite acheminées par gros-porteurs jusqu'à la DRIMM (Montech 82).



Quai de transfert à Pétampes



Vidage du camion de collecte sélective

II.2.1 Les ordures ménagères

Elles sont enfouies au Centre de Stockage des Déchets Ultimes (CSDU) de la DRIMM à MONTECH (82).



Centre de Stockage des Déchets Ultimes avec valorisation énergétique, Alvéoles en cours de construction (DRIMM, Montech 82).

II.2.2. Les déchets recyclables

Les Emballages et papiers triés, collectés en mélange et en vrac, sont acheminés vers le centre de tri de la DRIMM à MONTECH. Chaque déchet est ainsi trié en fonction de sa matière puis recyclé dans les usines de recyclage. La collectivité est sous contrat avec l'Eco Organisme CITEO (anciennement ECOEMBALLAGES) pour une aide technique et financière concernant le flux de déchets à recycler.



Opérateurs séparant les déchets sur la ligne de Tri (DRIMM, Montech 82)

Nom des entreprises qui rachètent nos matières triées à fin de recyclage

NATURE DES DECHETS	Nom du repreneur (usine de recyclage)
Emballages en acier	ARCELOR Mittal
Emballages en aluminium	AFFIMET
Emballages en plastique	VALORPLAST
Cartons	REVIPAC
Briques alimentaires	REVIPAC
Papiers (tous les papiers de plus de 5cm de côté (journaux, revues, magazines, brouillons, courrier, enveloppes...))	Papeterie de Bègles
Emballages en verre (pots, bouteilles et bocaux)	VOA Albi

Consignes de tri

LES BONS GESTES DU TRI

À AFFICHER CHEZ VOUS !

Chez vous et sur votre territoire, adoptez le tri dans votre mode de vie !

À RECYCLER

EMBALLAGES EN VERRE

Bouteilles en verre Pots, bocaux et flacons en verre

À TRIER

PAPIERS ET CARTONS

Emballages et briques en carton Magazines, journaux et papiers divers

EMBALLAGES EN MÉTAL

Petits aluminiums

EMBALLAGES EN PLASTIQUE

Barquettes Bouteilles, flacons et bidons

TOUS LES EMBALLAGES SE TRIENT

Sacs, sachets et films Pots et boîtes

Des emballages recyclés, c'est de la matière à réutiliser !

EN VRAC

Inutile de laver les emballages, il suffit de bien les vider et de les déposer dans le bac

À JETER

Ordures ménagères résiduelles

En 5 ans, multiplication par 3 de la taxe sur les déchets enfouis : **REDUISONS NOS ORDURES MÈNAGÈRES !**

BIODÉCHETS Traitez-les vous-même en faisant du **compost** !

Déchets du jardin : feuilles mortes, fleurs, paille...

Déchets alimentaires d'origine végétale

Avec le Syndicat Départemental des Déchets 82, votre collectivité s'engage à vos côtés pour le tri et le recyclage.

Un doute, une question sur le tri ? Appelez le 05 63 65 77 89

II.2.3. Le traitement du verre

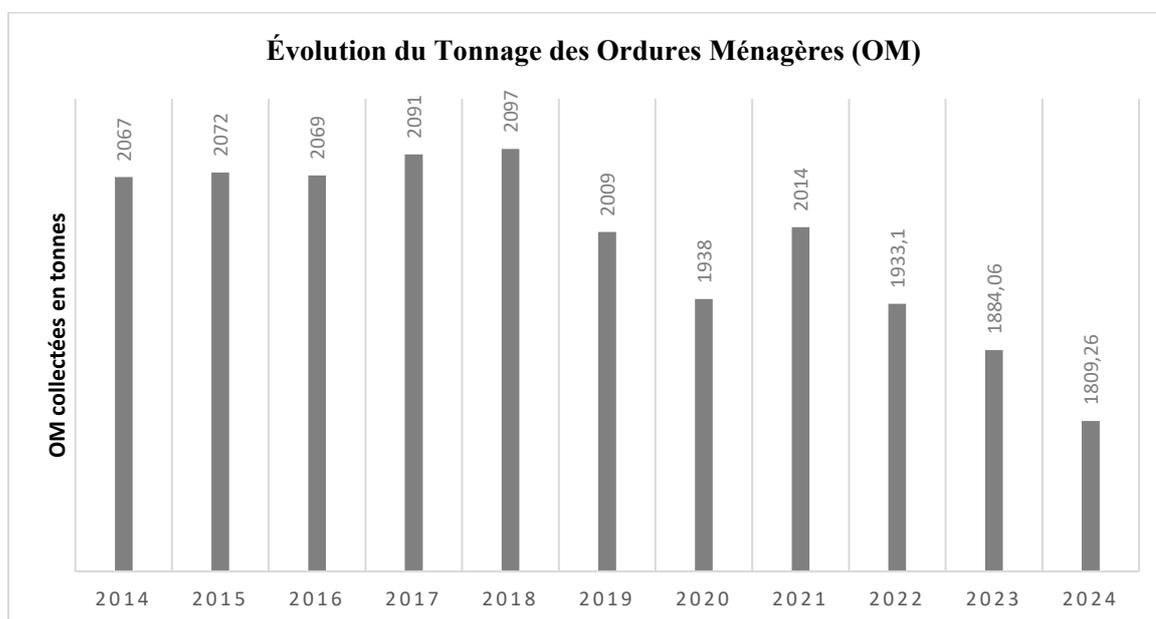
La totalité du verre collectée en QRGA a été livrée aux établissements Briane à ALBI, qui ont procédé à un premier tri. Le verre a ensuite été recyclé par la Verrerie Ouvrière d'Albi (VOA).

III. Indicateurs techniques

III.1. Ordures Ménagères (OM) :

En 2024 le tonnage collecté d'ordures ménagères est de 1 809,26 T **Soit 232,7 kg par habitant** (1 884,06 T en 2023, soit une baisse de 3,97 %).

Évolution des tonnages d'OM enfouis



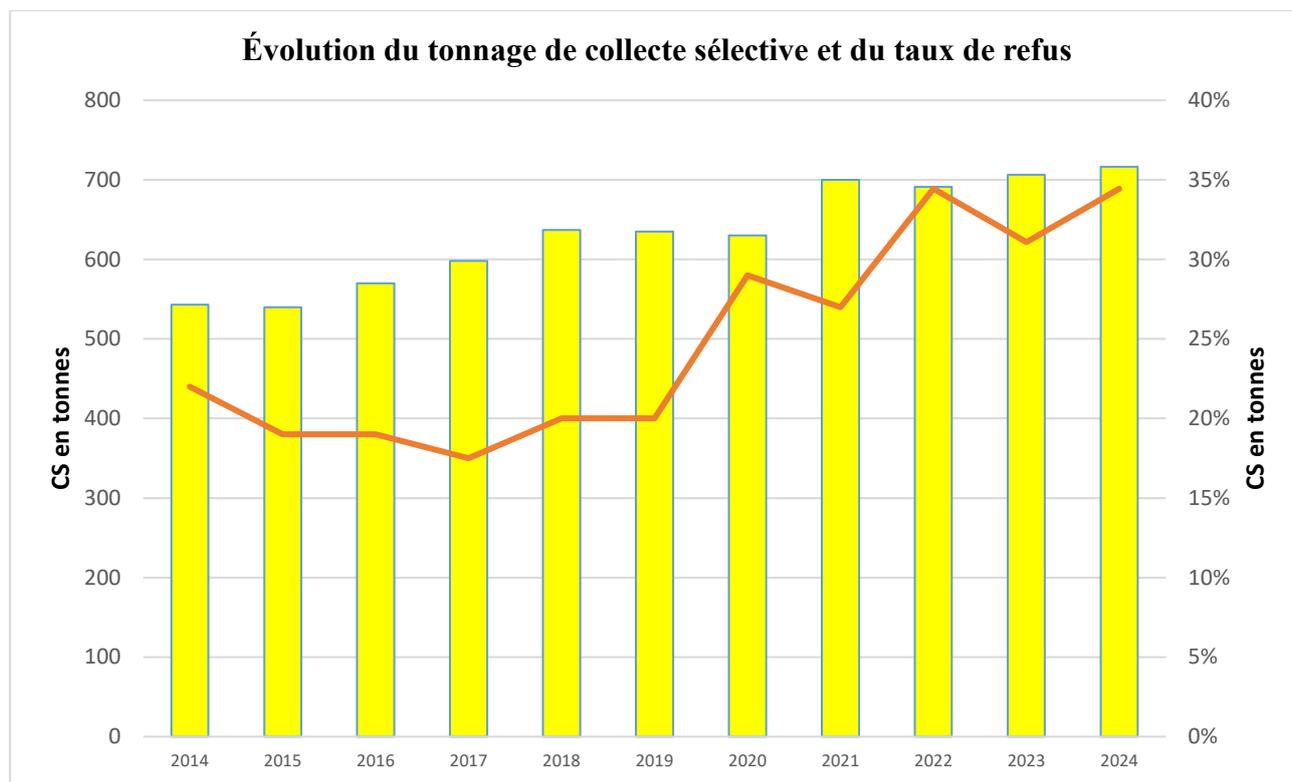
Le graphique ci-dessus présente l'évolution du poids d'ordures ménagères collectées (en tonnes).

III.2 La Collecte sélective (CS)

En 2024, nous avons collecté 716,48 Tonnes de déchets triés, une hausse de 1,43 % par rapport à 2023 (706,32 Tonnes).

Ce tonnage représente 92,33 kg de CS par habitant en 2023.

Moyenne nationale par habitant : 50 kg (source : SINOE, Enquête nationale ADEME Référentiel national 2019 des coûts du service public de gestion des déchets).

Évolution des tonnages de CS recyclés et des refus de tri enfouis.

Le graphique ci-dessus présente l'évolution du poids en tonnes de déchets triés (en jaune) ainsi que celle du taux de refus en % (courbe orange).

Les refus de tri

Ce sont les déchets NON RECYCLABLES ou souillés déposés par erreur dans les bacs jaunes (exemples : sacs noirs d'ordures ménagères, seringues, déchets alimentaires, bidon de pétrole, déchets verts...). Ils doivent être séparés manuellement par les employés du centre de tri et sont ensuite envoyés vers le centre d'enfouissement avec les ordures ménagères ou vers des filières spécialisées (exemples : DASRI- Déchets d'Activité de Soins à Risque Infectieux : aiguilles, seringues...).

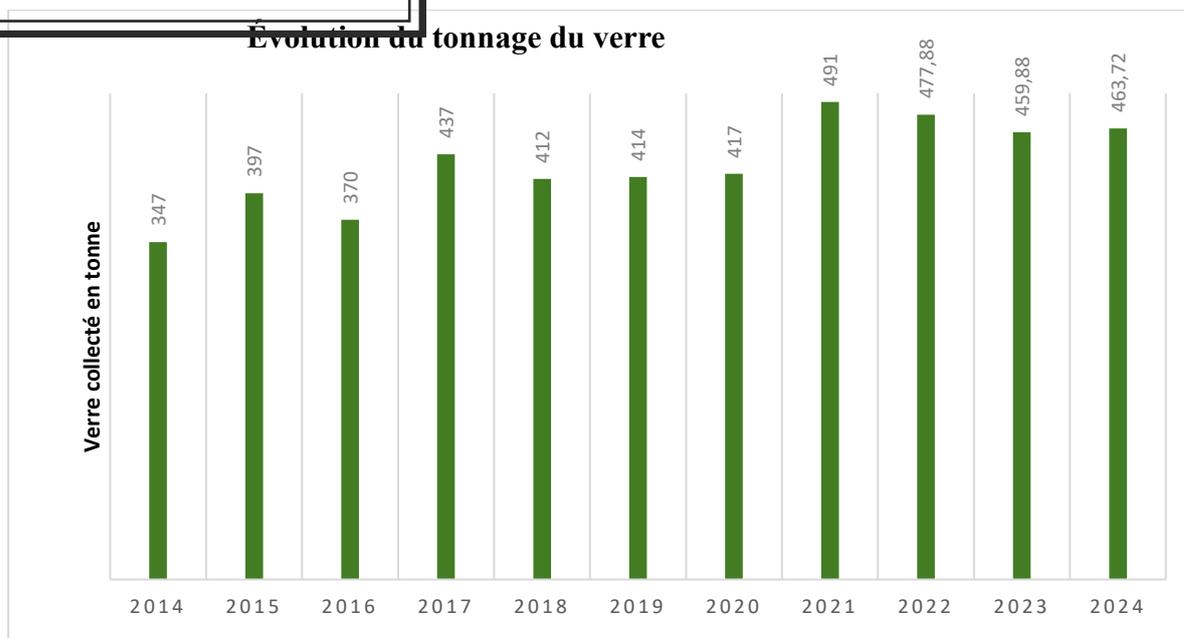
Le taux de refus est de 34,44 % en 2024, soit 246,75 T. Nous notons une augmentation annuelle importante et régulière depuis 2020.

III.3 Le verre :

Nous avons collecté 463,72 T de verre (augmentation de 0,84 %).

Soit 59,64 kg par habitant en 2024.

Évolution du tonnage du verre

III.4 Les piles :

Chaque commune est équipée d'au moins un récipient à piles (2 à 3 pour les plus grandes). Les piles peuvent également être déposées dans les déchèteries de PARISOT et LEXOS et dans les différents commerces du territoire qui vendent des piles. Les piles ainsi déposées sont ramassées par les agents de la CCQPGA et transférées en déchèterie avant recyclage.

III.5 Les textiles :

Les textiles usagés sont récupérés par LE RELAIS 82. Les textiles (vêtements, chaussures, accessoires de maroquinerie ou linge de maison) sont déposés dans des bornes réparties sur le territoire.

III.6 Les biodéchets (compostage) :

À compter du 1er janvier 2024, conformément au droit européen et à la loi anti-gaspillage de 2020, le tri des biodéchets est généralisé et concerne tous les professionnels et les particuliers

Notre collectivité propose 3 axes principaux pour permettre aux particuliers de les éliminer conformément à la législation :

- Le dépôt en déchèterie pour les déchets de parcs et jardins.
- La fourniture de kits de compostage domestique, pour les particuliers disposant d'un jardin.

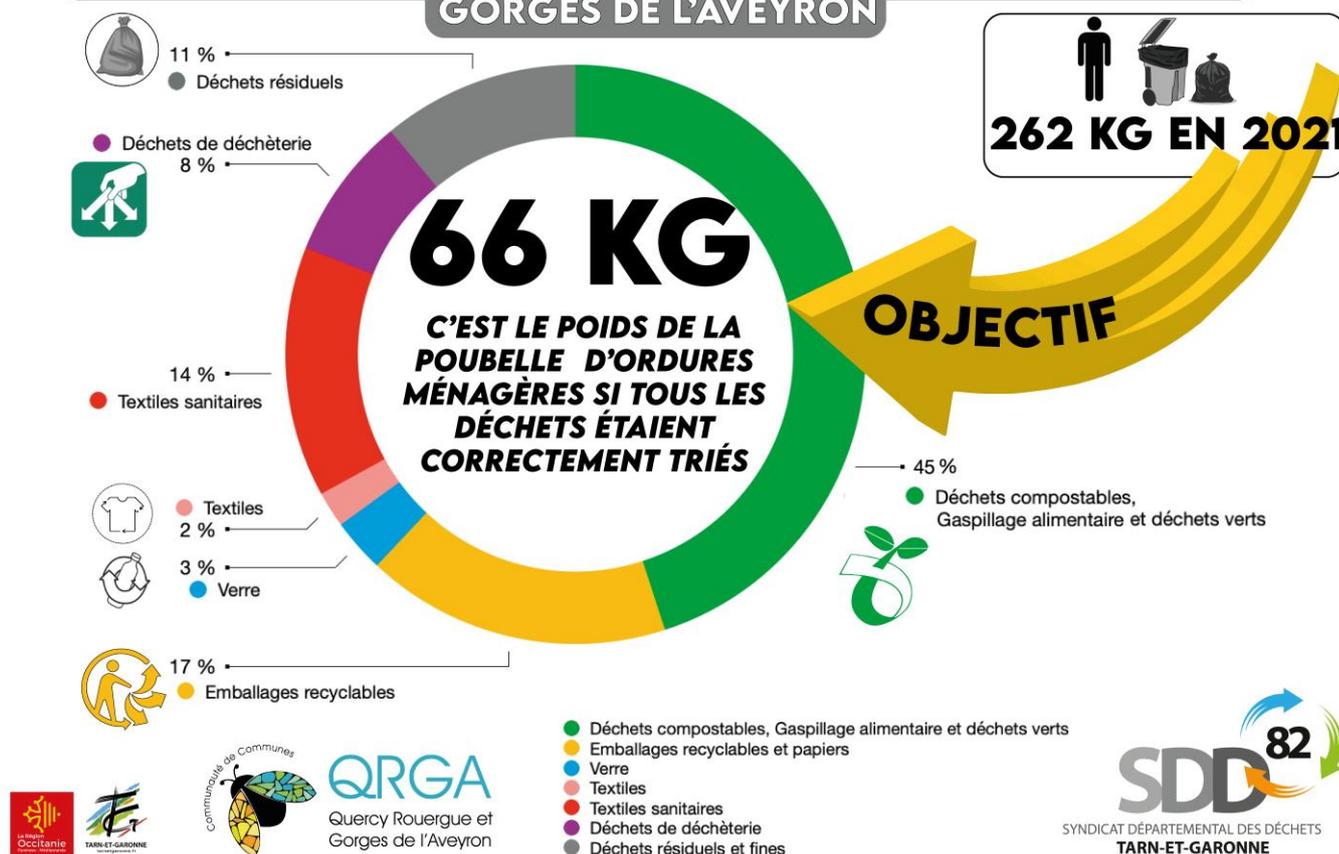
Les sites de compostage collectif pour les foyers n'ayant pas d'espace suffisant pour composter chez eux.

Depuis le mois d'octobre 2008, le service assure la promotion du compostage domestique pour diminuer la présence de biodéchets dans les ordures ménagères collectées, transportées et traitées.

Qu'est-ce qu'un biodéchet ?

L'article L. 541-1-1 du code de l'environnement définit les biodéchets comme : « Les déchets non-dangereux biodégradables de jardin ou de parc, les déchets alimentaires ou de cuisine provenant des ménages, des bureaux, des restaurants, du commerce de gros, des cantines, des traiteurs ou des magasins de vente au détail, ainsi que les déchets comparables provenant des usines de transformation de denrées alimentaires. ».

COMPOSITION ANNUELLE DE LA POUBELLE D'ORDURES MÉNAGÈRES D'UN HABITANT DE QUERCY ROUERGUE ET GORGES DE L'AVEYRON



Les chiffres ci-dessus ont été obtenus par caractérisation (échantillonnage qui nous permet de connaître la composition du contenu de nos bacs gris) réalisée par Terroirs&Communautés en 2021. Ils montrent la présence de 45 % de biodéchets potentiellement compostables dans nos ordures ménagères.

Afin de faciliter l'accès à la pratique du compostage directement chez les usagers et sans transport de déchet, la CCQREGA propose la vente de kit de compostage (1 composteur individuel plastique de 400 L, avec 1 bio-seau et 1 outil aérateur) au tarif préférentiel de 15€. Le SDD82 coordonne et mutualise l'achat des composteurs pour ses membres. Le Conseil Général prend en charge 50 % du prix hors taxe des composteurs.

Compostage collectif

Les foyers ne disposant pas d'une surface de jardin suffisante pour composter chez eux peuvent utiliser les sites de compostage collectif, installés dans l'espace public des communes volontaires.

Nombre de sites de compostage collectif installés :

Années	Nombre de sites de compostage collectif installés	Communes
2023	2	Castanet, Espinas (petits sites)
2024	8	Caylus, Cazals, Féneyrols, Parisot, Puylagarde, SANV

Le site pilote de compostage collectif de Saint Antonin Noble Val, (premier site de compostage collectif de grande taille, inauguré en janvier 2024), a valorisé in situ 1.9 tonnes de biodéchets en 2024. Seuls dix foyers, représentant 22 personnes, s'étaient officiellement identifiés comme participants, mais à la vue des volumes, plus ont dû participer. Cela représente environ 1 % du volume des OM.

C'est un bilan positif pour ce début de déploiement du compostage collectif de proximité. 13 sites sont d'ores et déjà installés et opérationnels en ce début de 2025.



Site de compostage partagé du « Tour du pré » à SANV courant 2024.

IV. Animations de prévention aux déchets

Delphine BRIERE, chargée de prévention aux déchets, depuis juin 2022, réalise des actions de « prévention déchets » pour des publics divers.

Année 2024 :	
Sessions d'animation en milieu scolaire	9
Stands/rencontres grand public	17
Accompagnement structures professionnelles	1
Visites centre de tri	3
Formations aux référents de site de compostage collectif	1



Les enfants de l'école de Laguëpie découvrent le fonctionnement du Camion BOM après avoir eu une sensibilisation en classe.



Le club des jardiniers de l'école de SANV a remis en état son site de compostage, réalisé une signalétique et sait pourquoi et comment composter ses biodéchets.



Stand sur le compostage et les déchets à Jardin Noble Val.

V. Bilan financier 2024

Source Comptes Administratifs validés en conseil communautaire du 11 mars 2025.

Section de fonctionnement			
Dépenses	CA 2024	Recettes	CA 2024
Carburants	63 786,45 €	Remb frais personnels	94 441,88 €
Autres achats	36 726,88 €	TEOM	1 395 550,00 €
Collecte verre	28 278,47 €	Redevance Spéciale	102 592,88 €
Entretien matériel roulant	27 505,04 €	Autres services (composteurs, enlèvements)	3 251,58 €
Formation personnels	5 747,00 €	Subv Eco-organismes, Région	184 552,40 €
Assurances	3 558,07 €	Prod exceptionnels (Amort sub)	3 851,17 €
Autres entretien/maintenance	3 353,92 €	Produits immobilisés (travaux régie)	4 358,35 €
Autres services extérieurs	7 137,42 €		
Impôts et taxes	658,00 €		
Personnels	417 089,51 €		
Contribution SDD	701 507,13 €		
Amortissements	85 823,09 €		
Intérêts	2 965,38 €		
Anim Tri/transport école	166 €		
TOTAL	1 384 302,76 €	TOTAL	1 788 598,26 €

Section d'investissement			
Dépenses	CA 2024	Recettes	CA 2024
Travaux sur bâtiments	48 514,35 €	FCTVA	248,86 €
Matériel de bureau, mobilier	4 049,33 €	Emprunts	0 €
Matériel roulant	0 €	Cession d'actifs	0 €
Autres achats (conteneurs...)	37 325,34 €	Amortissements	85 823,09 €
Amortissements	22 239,94 €	Excéd fonctionnement capitalisé	440 000,00 €
TOTAL	112 128,96 €	TOTAL	526 071,95 €

La CCQRGA, a choisi en 2023 de ne pas augmenter le taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) en le maintenant à 15,53 %.

VI. Comparaison de nos coûts et performances :

Pour contrôler nos performances environnementales et maîtriser de la fiscalité locale, nous utilisons un outil de référence nationale proposé par l'ADEME : **la Matrice des coûts**.

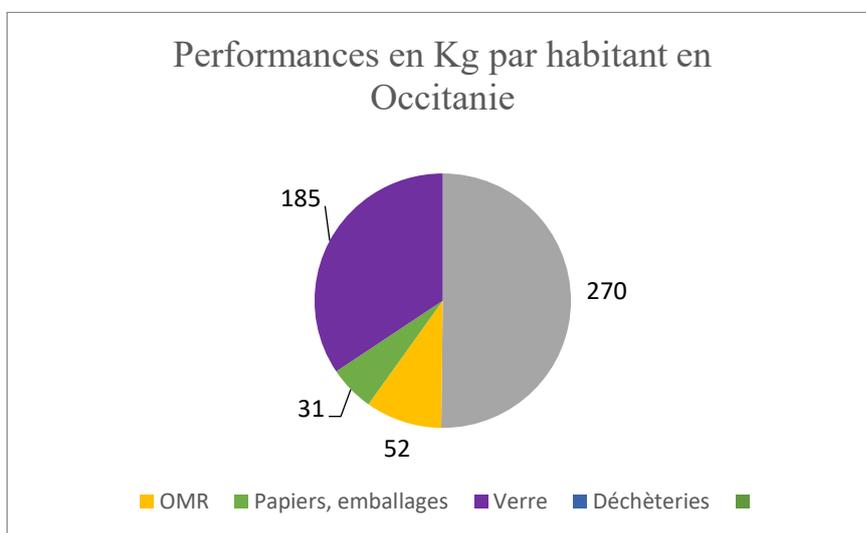
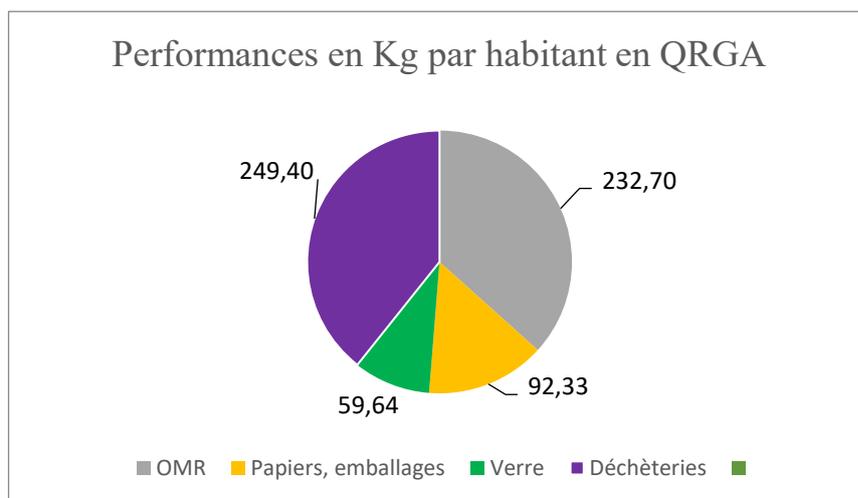
La Matrice permet une évaluation des coûts de notre service de gestion des déchets en partant de notre comptabilité.

Elle affecte les charges et les recettes à différents secteurs de notre service OM et permet d'extraire les coûts de collecte des ordures ménagères, de la collecte sélective, des déchèteries et du verre, par tonne et par habitant selon des règles garantissant la comparabilité avec d'autres collectivités à un niveau local, régional et national.

Le tableau ci-dessous présente la comparaison du coût aidé, c'est-à-dire le **coût réel par habitant, de la gestion de nos déchets** une fois soustraites les différentes subventions. Pour qu'une comparaison soit possible et pertinente, nous nous comparons à la moyenne des collectivités en zone rurale et touristique.

Zones étudiées	Coûts aidés du service de gestion des déchets par habitant en € hors taxe
Moyenne zone rurale et touristique en Occitanie	133,65 €
QRGA	126 €

Le graphique ci-dessous compare la composition de nos déchets aux résultats régionaux en Occitanie.



■ OMR ■ Papiers et emballages hors verre ■ Verre ■ Déchets en déchèteries ■ Autres services ou flux

Source Référentiel des coûts du service public de gestion des déchets en France métropolitaine données 2022 - ADEME

Celui-ci-dessous nous compare avec les résultats nationaux. Ils nous permettent de constater que malgré un taux de refus très élevé (cf page 21 – Les refus de tri) nos performances de tri sont bien au-dessus des moyennes, nous produisons moins d’ordures ménagères brutes non-recyclables et avons de meilleures performances en kilos par habitant dans tous les autres flux de déchets triés.

Comparaison des Répartitions des déchets en kg par habitant CCQGA/NATIONALE

